

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2013

FEVRIER 2016

Directeur Général, Directeur de publication
Aboubacar Sédikh BEYE

Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales P.I.	Papa Ibrahima S. SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines P.I.	Djibril Oumar LY
Agent Comptable Particulier (ACP)	Yatma FALL
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale P.I.	Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Seckène SENE, Amadou FALL DIOUF, Mamadou BAH, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA Atoumane FALL, Abdoulaye Mamadou TALL, Ndeye Aida FAYE TALL, Jean Rodrigue MALOU, Bintou DIACK, Ramlatou DIALLO, Oumar DIOP, Abdoulaye FAYE, Adjibou Oppa BARRY, Ndeye Binta DIEME COLY, Saliou MBENGUE, Thiayédia NDIAYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Amadou FALL DIOUF
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouth DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Atoumane FALL
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOMUM et Maguette SARR
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Mamadou AMOUZOU
9. AGRICULTURE	Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Modou Ndour FAYE
12. PECHE MARITIME	Woudou DEME
13. TRANSPORT	Bocar KA
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Mamadou DAFPE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou WONE
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENHOR
19. COMPTES ECONOMIQUES	Mamadou Ngalgou KANE et Adama SECK
20. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE et Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO
22. CULTURE	Atoumane FALL

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

Aujourd'hui l'accès à l'eau et à l'assainissement est devenu une préoccupation majeure pour les gouvernements africains. En effet, « l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'Homme essentiel à la pleine jouissance de la vie », au même titre que le droit à l'alimentation ou à la santé. En dépit de cette reconnaissance du droit à l'eau par l'ONU en juillet 2010 et des progrès réalisés, la situation demeure déplorable : près de 800 millions de personnes n'ont pas accès à une source d'eau améliorée et 2,5 milliards sont privées de services élémentaires comme les toilettes ou les latrines. 80% de la population mondiale habite des régions où la sécurité de l'eau est compromise et chaque année, plus d'un (1) million d'enfants meurent suite à des maladies diarrhéiques.

Mettre en place une gestion efficace des ressources hydriques et des services d'assainissement, c'est générer un impact considérable sur le développement, notamment en termes de santé, d'agriculture, d'élevage, etc. La pénurie d'eau et le manque d'assainissement de base sont un frein considérable à l'évolution d'une société et rendent encore plus vulnérables les populations pauvres. En septembre 2000, lors de la 55ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les États se sont engagés à « réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a ni accès à une source d'approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base », dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Cet engagement doit être respecté, pour que chacun puisse bénéficier de conditions de vie respectueuses des droits de l'Homme.

A deux ans de l'échéance de ces OMD, le Sénégal n'a toujours pas atteint les OMD relatifs à l'accès à l'assainissement. Cependant, ceux relatifs au sous-secteur de l'eau potable sont atteints.

Ce présent chapitre est articulé au tour de trois points : la situation de l'accès à l'eau potable au Sénégal, l'état de l'assainissement au Sénégal et à les aspects relatif à la mobilisation du financement. Pour les deux premiers points, les analyses mettent en exergue les problèmes de couverture, la tendance et la disparité en termes d'accès.

Compte tenue de l'absence de données pour la région de Dakar dans la Revue Annuelle Conjointe (RAC), les analyses faites dans le cadre de ce chapitre n'incluent par les données de cette dernière.

VIII.1. L'ACCES A L'EAU POTABLE AU SENEGAL

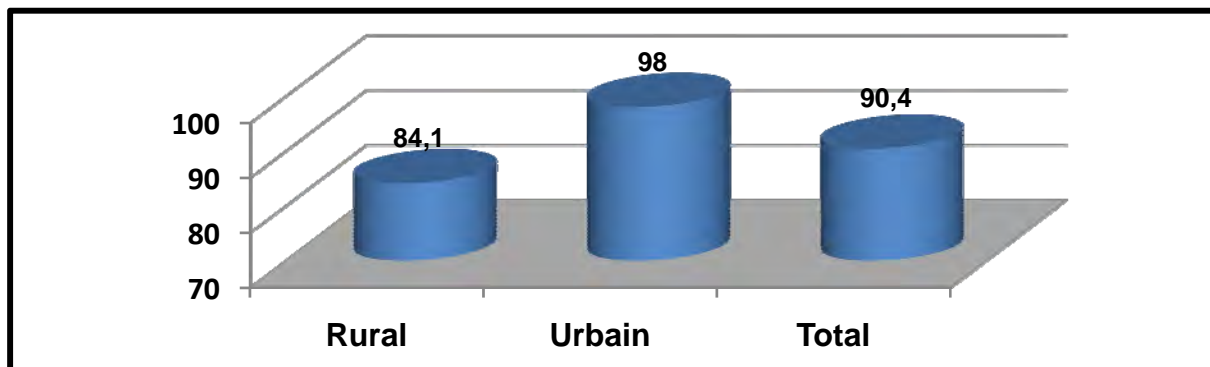
VIII.1.1. EAU POTABLE : LA COUVERTURE

La couverture ou taux d'accès global en eau potable est la proportion, au niveau national, d'individus ayant accès à des sources d'approvisionnement ou à des points de distribution améliorés. Selon la 8^{ème} revue annuelle sectorielle conjointe de 2014 du PEPAM, le niveau de cet indicateur est estimé à 90,4% en fin décembre de 2013. Cette proportion élevée d'accès à l'eau potable cache toutefois des disparités selon le milieu de résidence. En effet, selon la dite revue, la couverture en eau potable est de 98% en milieu urbain contre 84,1% en milieu rural soit une différence de plus de 14 points de pourcentage entre les deux milieux en termes d'accès en eau potable.

Par ailleurs, une analyse des résultats du RGPHAE 2013 selon la source d'approvisionnement révèle que dans 73,8% des cas les ménages sénégalais utilisent le robinet pour s'approvisionner en eau (dont 16,3% au robinet public). En milieu urbain, cette proportion est de 88% (dont 9,3% au robinet public) contre 57,1% en milieu rural (dont 24% au robinet public).

En outre, la disponibilité et la qualité du service d'eau doivent être toujours garanties et renforcées pour consolider les performances et les inscrire dans la pérennité. Cette disponibilité et cette qualité du service sont fortement liées à l'entretien et au renouvellement du système des équipements des services hydrauliques.

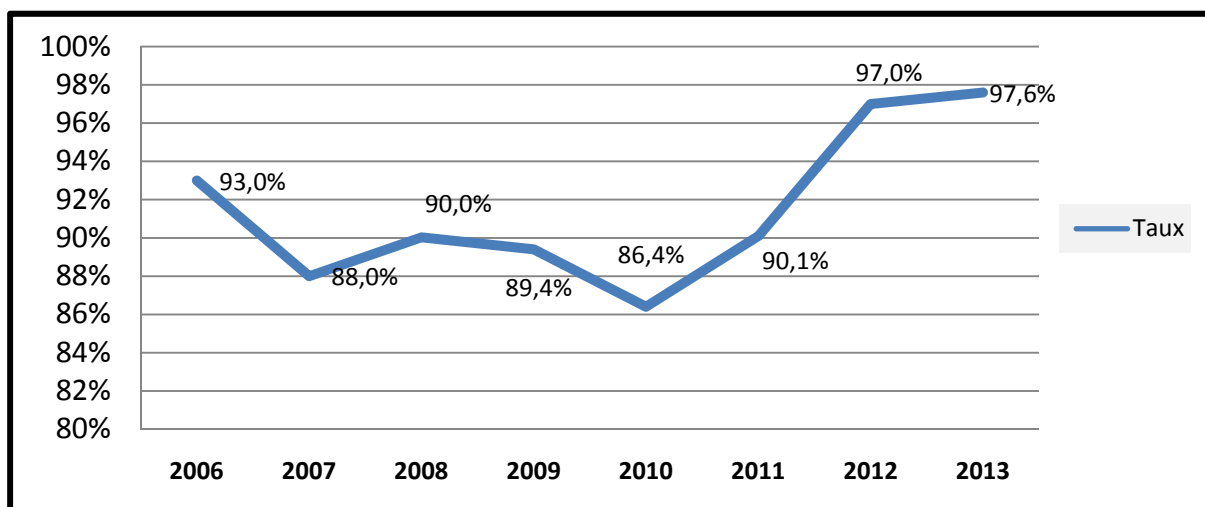
Graphique 8.1 : Taux d'accès à l'eau potable en 2013



Source : RAC 2014, PEPAM

Mesurant la continuité du service d'eau potable, le taux de disponibilité correspond au nombre total de jours dans l'année pendant lesquels le service d'eau potable a été assuré en continu en pourcentage nombre de jour dans l'année. Ce taux est estimé à 97,0% en milieu rural en 2012 contre 97,6% en 2013 soit une augmentation de 0,6 points de pourcentage. Selon le PEPAM, les opérations majeures de renouvellement des équipements d'exhaure, financées dans le cadre des sous-programmes et Programmes d'urgence, ont permis d'améliorer la situation de la disponibilité des forages ruraux motorisés. Ceci permettrait de réduire les pannes de certains forages, vu leur caractère très vieillissant. Cette performance traduit une nette reprise en termes d'amélioration de la qualité de l'accès après une période d'instabilité mais surtout de tendance globalement baissière sur les périodes de 2006 à 2007 et de 2008 à 2010. En effet, de 2006 à 2007, la proportion des forages ruraux motorisés disponibles est passée de 93% à 88% ; soit un recul de 5 points de pourcentage sur cette période. Par contre, sur la période de 2010 à 2013, le taux de disponibilité des forages ruraux motorisés est passé de 86,4% à 97,6% ; soit un gain considérable en valeur absolue de 11,2 points de pourcentage.

Graphique 8.2 : Taux de disponibilité des forages ruraux motorisés

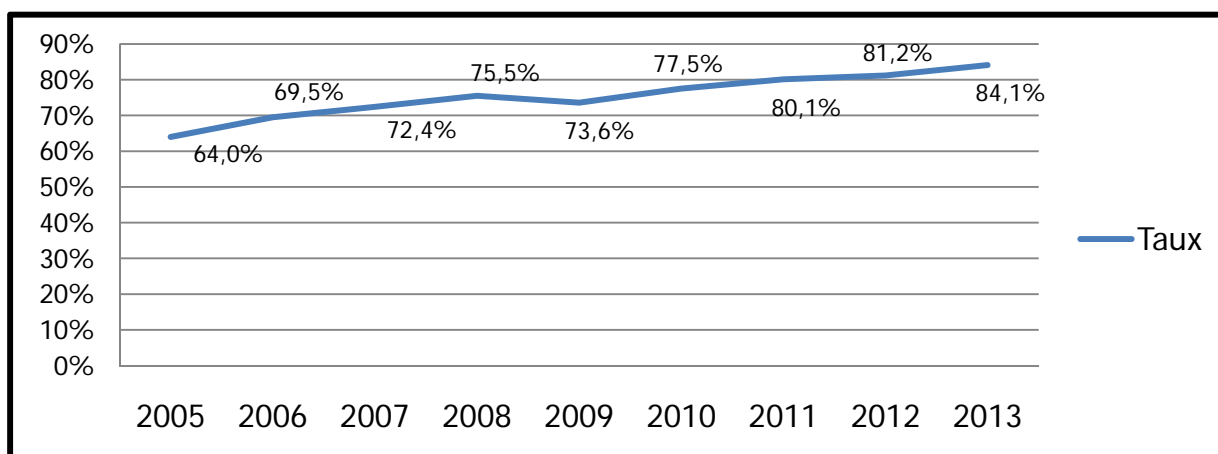


Source : RAC 2014, PEPAM

VIII.1.2. EAU POTABLE : LES TENDANCES SUR LA PERIODE DE 2005 A 2013 EN MILIEU RURAL

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural suit globalement une tendance haussière sur la période de 2005 à 2013. Des progrès importants ont été notés sur la totalité de cette période. Par ailleurs, il existe un lien entre la qualité de l'eau consommée et la santé des consommateurs en particulier celle des enfants, qui est sujette à des affections d'origine parasitaire et infectieuse. Des performances sont notées dans l'offre du service d'eau potable aux populations résidant en milieu rural depuis 2005. Entre 2005 et 2006, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 64% à 69,5% (soit une augmentation de 5,5 points de pourcentage). En 2013, ce taux d'accès des ménages à l'eau potable en milieu rural est évalué à 84,1%. Durant toute cette période (2005 à 2013), l'accès à l'eau potable augmente annuellement sauf sur la période de 2008 à 2009 durant laquelle le taux est passé de 75,5% à 73,6% ; soit une diminution de 1,9 point de pourcentage.

Graphique 8.3 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural au Sénégal ; décembre 2013



Source : RAC 2014, PEPAM

VIII.1.3. EAU POTABLE : LES DISPARITES ENTRE LES ZONES

Les niveaux d'accès à l'eau potable sont très différents d'une région à une autre. Cette disparité entre les régions pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs telles que des niveaux d'investissement différents, et des réalités hydrogéologiques (zone de socle) ou sociologiques (préférence pour les puits dans certaines zones) pouvant pousser les ménages vers certains modes d'approvisionnement spécifique. L'analyse de la distribution de la desserte montre qu'il n'y a pas eu beaucoup de changements par rapport à 2012 et que les disparités demeurent entre les différentes zones du pays avec de plus en plus des améliorations en termes de réduction des écarts interrégionaux. Suivant l'accès par région en 2013, le milieu rural de celle de

Kédougou présente le plus bas niveau d'accès avec seulement 11,5%, puis suivent les régions de Kolda (18,2%), Sédhiou (24,7%) et Ziguinchor (44,1%).

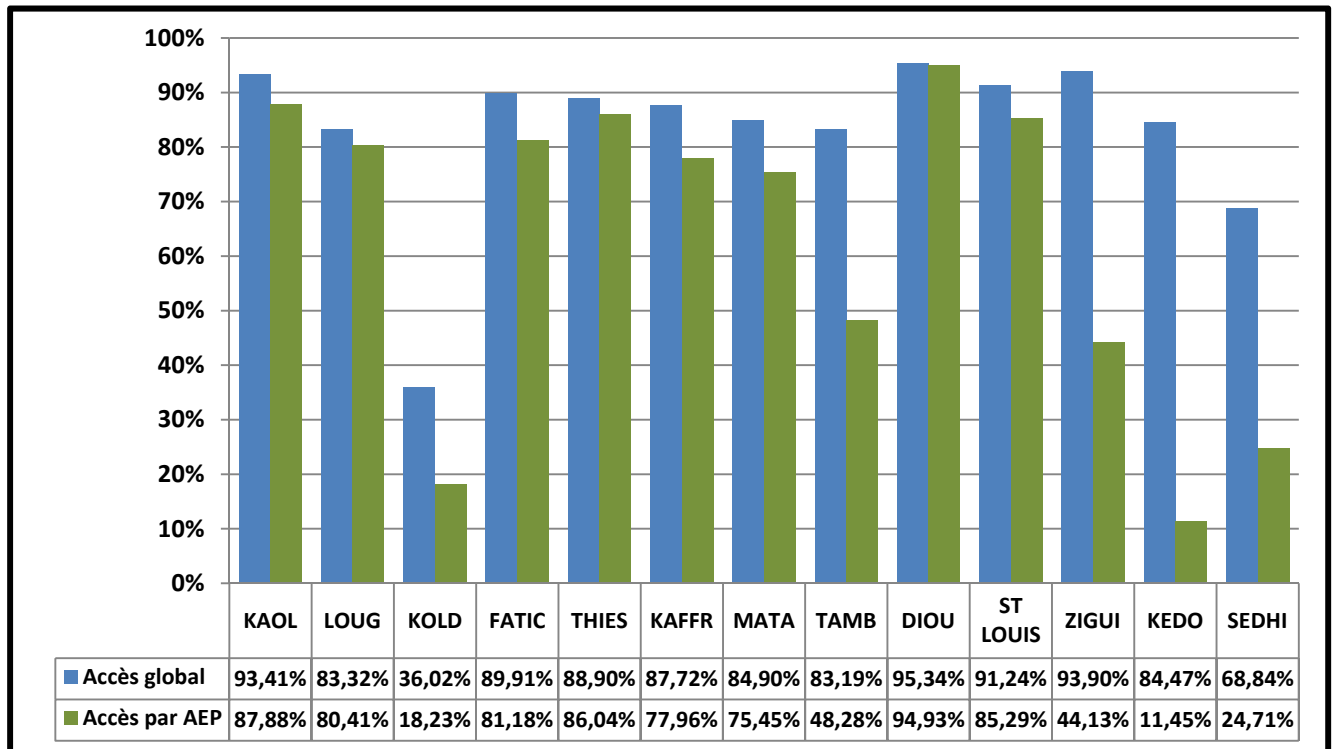
Cependant, la situation est assez satisfaisante. En effet on relève que onze (11) régions sur les treize (13) analysées affichent des taux d'accès global dépassant la cible de 82% fixée pour les OMD et neuf (09) sur les treize (13) présentent un taux d'accès global supérieur à la moyenne au niveau national établie en décembre 2013 (84,10%).

La question de la grande variabilité¹⁷ dans l'accès dans certaines zones particulières est ressortie. C'est le cas de la région de Kédougou où beaucoup de puits, équipés de pompes à motricité humaine, réalisés dans le cadre du programme UEMOA sont toutes tombées en panne. Dès lors, même si la région de Kédougou a bien profité des deux phases du PEPAM-UEMOA qui ont permis de couvrir presque tous les villages avec des forages équipés de pompes à motricité humaine et de booster de manière très sensible les taux d'accès, la problématique de la précarité de cet accès commence à se poser avec acuité.

Cela devrait inciter le sous-secteur de l'hydraulique rurale à penser de plus en plus, particulièrement pour cette zone, à des systèmes d'approvisionnement en eau potable très innovants basés dans les opérations de transfert d'eaux de surface pour garantir un approvisionnement durable de ces zones. D'où l'intérêt de renforcer les initiatives de la DGPRE en termes d'études hydrologiques et hydrogéologiques telles que celle actuellement en cours dans la Zone de Bakel financée par la Banque mondiale dans le cadre du sous-programme PEPAM-IDA.

¹⁷ Cette question a été soulevée de par le passé et concerne les puits modernes (qui même s'ils sont des systèmes améliorés, constituent tout de même un recours plus ou moins précaire).

Graphique 8.4 : Situation régionale de l'accès à l'eau en milieu rural au Sénégal - décembre 2013



Source : RAC 2014, PEPAM

Sur la base des statistiques stabilisées en décembre 2013 en relation avec la SDE et la SONES et portant sur les prises d'eau effectivement facturées, l'accès par branchement privé, qui constitue l'option préférentielle du secteur en matière de desserte se comporte de manière globalement très satisfaisante avec un taux de 89,4% pour l'ensemble du périmètre affermé. Ce ratio se maintient à 100% pour Dakar urbain, 88,2% pour la zone périurbaine et rurale de Dakar et 79,2% pour les autres centres urbains.

Ainsi, à la suite de l'agglomération Dakaroise, la cible OMD vient d'être atteinte pour les autres centres où le taux d'accès par branchement attendu en 2015 était de 79%.

Le taux d'accès global s'est quasi-stabilisé avec 98% pour l'ensemble du périmètre affermé ; les autres centres urbains affichent pour le même indicateur un résultat de 91,2%.

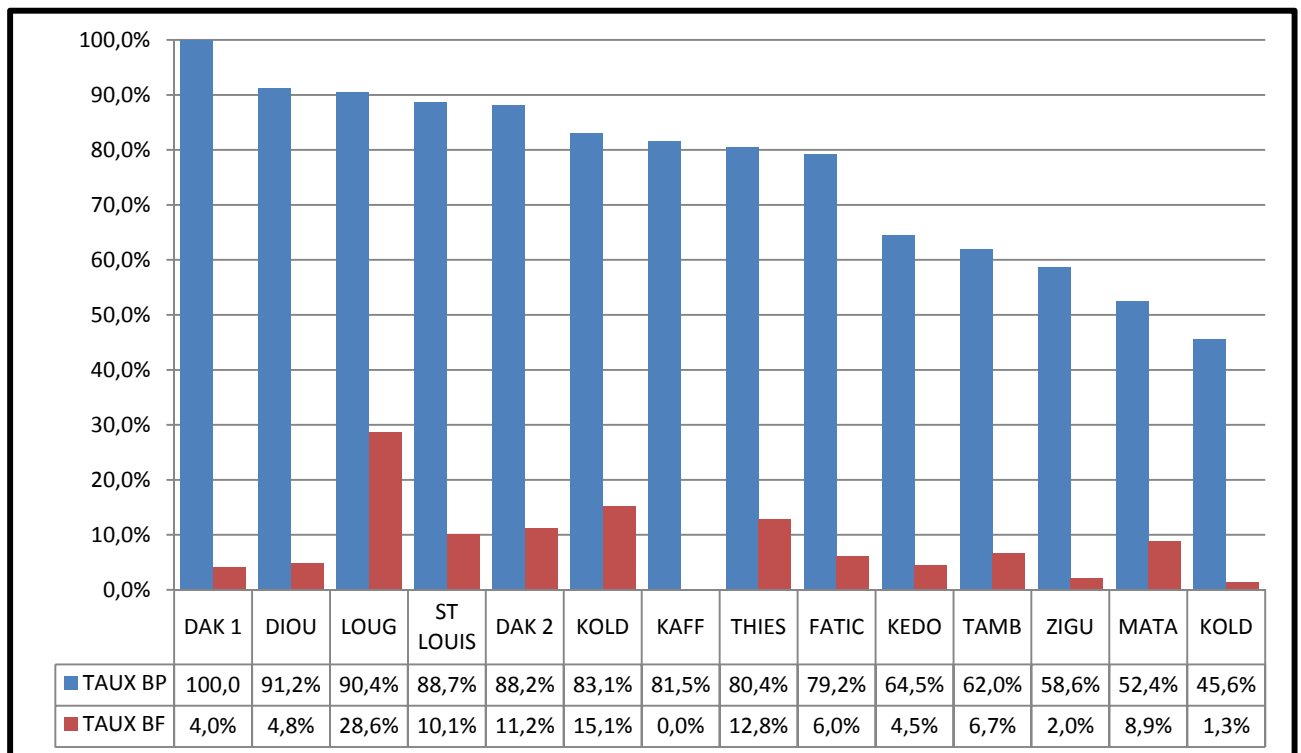
Le taux d'accès par bornes-fontaines s'établit à 8,5% globalement au niveau du périmètre (léger recul de 1 point par rapport à décembre 2012) avec 4,0% pour Dakar urbain, 11,2% pour Dakar péri-urbain et 12% pour les autres centres urbains. Les disparités continuent d'être perceptibles entre les centres du périmètre, mais pourraient être résorbées progressivement avec la terminaison du programme en

cours des 68 000 branchements sociaux. Une reprise d'un nouveau programme de branchements paraît cependant, utile ne serait-ce que pour faire face à la forte progression démographique en milieu urbain.

Le nombre de branchements sociaux réalisés en 2013 est de 17 866 ; soit un taux de réalisation de 99,3% des prévisions du Plan et une baisse d'environ 14% sur les quantités réalisées en 2012. Cette baisse est liée à l'approche de la fin du projet des 33 000 branchements sociaux et 144 km d'extensions de réseaux. En plus des branchements sociaux, le nombre de branchements ordinaires réalisés en 2013 s'établit à 4 861 et est très proche des prévisions du Plan 2012 (léger dépassement de 1,3%). Une baisse de 22% par rapport à 2012, liée essentiellement à la pose des branchements sociaux dans le cadre des marchés du PEPAM urbain, est enregistrée.

Les taux d'accès par branchement particulier (BP) et par borne fontaine (BF) sont à des niveaux très différents. Dans toutes les régions du Sénégal, le taux d'accès par BP est largement supérieur à celui par BF. Dans la région de Diourbel, près de 91,2% des ménages se trouvant dans le périmètre affermé ont accès à l'eau potable à travers des branchements privés ou particuliers. Il ressort des analyses qu'il s'agit de la deuxième région après Dakar, où le taux d'accès à l'eau potable par BP dans le périmètre affermé est le plus élevé. Globalement et comme en 2012, toutes les régions ont un accès par Branchement Particulier supérieur à 50% sauf la région de Kolda où ce taux est évalué à 45,6%. Par rapport à l'accès par Borne fontaine, dans toutes les régions, ce taux d'accès est toujours inférieur à 29%. C'est dans la région de Louga où le taux d'accès à l'eau potable par Borne Fontaine est le plus élevé par rapport aux autres régions.

Graphique 8.5 : Situation de l'accès à l'eau dans le périmètre affermé - décembre 2013



Source : RAC 2014, PEPAM

VIII.2. LA SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT AU SENEGAL

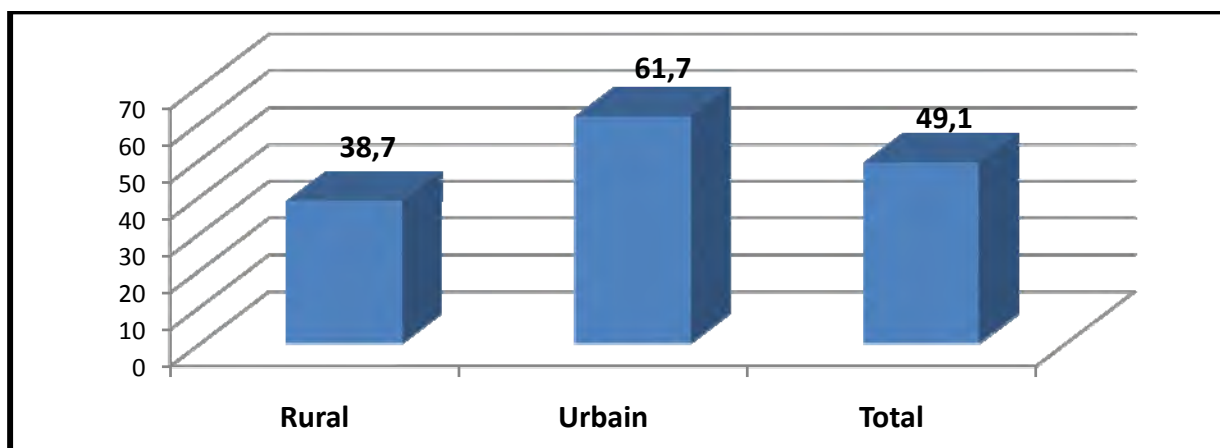
VIII.2.1. ASSAINISSEMENT : LA COUVERTURE

Dans les pays en voie de développement, la question de l'assainissement se pose avec acuité et une attention particulière doit être accordée à la question par les pouvoirs publics. L'Etat du Sénégal peine à régler la question avec le niveau très faible de l'accès des populations à un système d'assainissement de qualité malgré les efforts qui ont été consentis.

Selon la déclaration du Millénaire pour le développement des Nations Unies, l'assainissement joue un rôle central dans le développement durable. Par conséquent, un accès plus large à de bons systèmes d'assainissement contribue efficacement à la lutte contre la pauvreté. En effet, depuis cette déclaration du Millénaire en 2000 et le sommet de Johannesburg, le niveau d'accès à l'assainissement de base dans les pays pauvres devrait constituer une grande préoccupation pour les pouvoirs publics. Cet accès à l'assainissement a des effets directs sur la productivité du travail, sur les maladies, la fréquentation à l'école et l'amélioration de la sécurité personnelle des femmes selon la revue annuelle conjointe du PEPAM de 2013.

Par ailleurs, la proportion de la population disposant d'un système d'assainissement de base correspond au pourcentage de personnes utilisant des installations d'assainissement améliorées. En 2013, le niveau d'accès des ménages à un assainissement de qualité est de 49,1% au niveau national. Cependant, les niveaux d'accès à un système d'assainissement de qualité diffèrent selon les milieux de résidences des ménages. Si en milieu urbain ce taux d'accès est de 61,7%, il n'est que de 38,7% en milieu rural. Cependant, des efforts restent à consentir pour améliorer ce niveau d'accès à l'assainissement des ménages pour approcher la cible pour l'atteinte des OMD. En effet, le faible niveau de mobilisation de ressources ainsi dans le sous secteur de l'assainissement serait la cause principale de la faible progression du taux d'accès des ménages à un assainissement de qualité.

Graphique 8.6 : Taux d'accès à l'assainissement selon le milieu de résidence



Source : RAC 2014, PEPAM

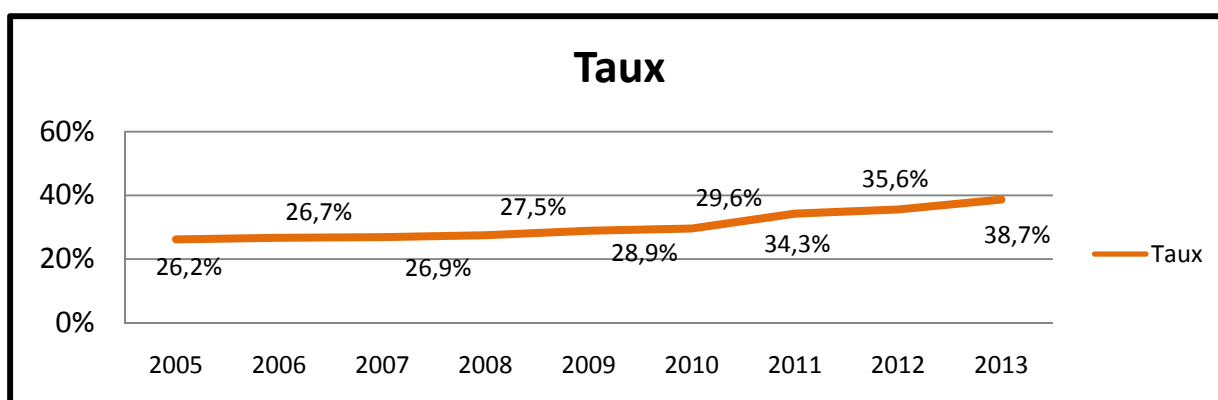
Par ailleurs d'après les résultats du RGPHAE 2013, 48% des ménages utilisent des toilettes équipées d'une chasse dont 32,4% sont raccordées à une fosse et 17,1% utilisent des latrines couvertes. Les toilettes munies d'une chasse (44,2% avec fosse et près de 27% raccordée à l'égout) constituent le principal type d'aisance en milieu urbain, tandis qu'en milieu rural, les latrines non couvertes (29,1%) et la défécation dans la nature (22,1%) sont plus fréquentes. Le déversement dans la nature est le principal mode d'évacuation des eaux usées (56,5%). Seuls 16% des ménages utilisent le réseau d'égout (28,7% des ménages urbains et 1,5% des ruraux), selon toujours les résultats du RGPHAE 2013.

VIII.2.2. ASSAINISSEMENT RURAL : LES TENDANCES SUR LA PERIODE DE 2005 A 2013

Depuis 2005, le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural augmente progressivement, mais à des proportions insuffisantes pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Selon la revue annuelle conjointe du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire : « *si rien n'est fait dans ce sens, les prévisions de réalisations établies en tenant compte des opérations en cours, en préparation ou en instruction, des capacités réelles de réalisation physique (sur la base des procédures de mise en œuvre et performances des entreprises) font apparaître un cumul de seulement de 123 000 systèmes d'assainissement individuel (soit juste 39% de la cible de 2015)* ».

Entre 2005 et 2013, le taux d'accès à l'assainissement est passé de 26,2% à 38,7% (soit une augmentation de 12,5 points de pourcentage sur cette période). L'évolution annuelle la plus importante sur cette période est celle enregistrée entre 2010 et 2011 où le taux d'accès est passé de 29,6% à 34,3%.

Graphique 8.7 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement en milieu rural - 2005-2012



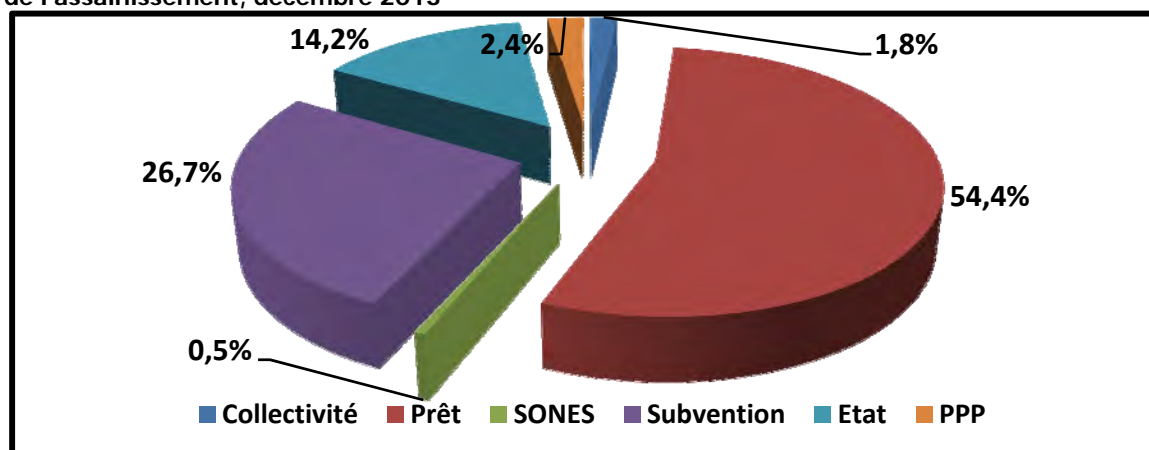
Source : RAC 2014, PEPAM

VIII.3. LE FINANCEMENT DU SECTEUR

L'accès à l'eau et à l'assainissement comme la disponibilité dépendent étroitement des ressources notamment celles financières. Pour l'année 2014, le volume global des financements mobilisés ou prévisibles dans le cadre du PEPAM porte sur une enveloppe totale de 624,052 milliards FCFA mobilisés sur la période 2005-2013; ce qui correspond à une moyenne globale de 69,34 milliards FCFA par an. Avec les réalisations enregistrées en 2013, la moyenne théorique de 67,7 milliards FCFA (sur la base des 677 milliards FCFA constituant le coût total du programme sur les dix

(10) ans) a été dépassée. Ces chiffres illustrent également une bonne tendance au renouvellement du portefeuille même, si par ailleurs on note un ralentissement sur les capacités réelles de mobilisation de nouveaux financements qui étaient de 75 milliards FCFA en moyenne par an en 2011 et 71 milliards CFA en 2012. Le portefeuille est constitué en majorité de Prêts (54%) dont le ratio a connu une légère hausse en 2013; ensuite la catégorie des Subventions (27%) avec un ratio qui a chuté de 4 points, alors que les ressources mobilisées par l'Etat directement dans le cadre du BCI sont passées de 12,2% en décembre 2012 à 14% en décembre 2013. Les collectivités locales apparaissent comme des contributeurs importants dans le financement du secteur avec une mobilisation de 2% sur bases d'inscriptions dans leur budget propre ou par intégration des appuis souvent issus de la coopération décentralisée. Les contributions directes des ONG intégrées dans le lot des subventions sont restées quasi-constantes en termes de ratio entre 2012 et 2013; elles représentent spécifiquement 3,2% des financements mobilisés.

Graphique 8.8 : Répartition des financements mobilisés et prévisibles du secteur de l'eau potable et de l'assainissement, décembre 2013



Source : RAC 2014, PEPAM

La nouveauté dans la structure du portefeuille est relative au recours à des mécanismes nouveaux de financement avec les partenariats public privé ; traduisant ainsi l'implication du secteur privé dans le financement des études techniques, la mobilisation des ressources et la réalisation des travaux. Ainsi un apport de 14 784 Milliards FCFA (6,4% du portefeuille du sous-secteur de l'assainissement urbain et 2,4% du portefeuille global) est enregistré avec l'ONAS pour le financement d'une partie du programme d'assainissement de la Corniche Ouest. Cette forme de financement du secteur pourrait se renforcer les prochaines années, notamment dans le sous-secteur de l'hydraulique urbaine avec un réel intérêt manifesté par le secteur privé pour le financement du Programme d'Investissement 2025.

Conclusion

D'après la 8^{ème} revue annuelle sectorielle conjointe de 2014 du PEPAM, les taux de couverture pour l'accès à l'eau potable et pour l'assainissement sont respectivement de 90,4% et 49,1% au Sénégal.

Si la cible des OMD pour l'accès global à l'eau potable fixée à 82% (en milieu rural) est atteinte et même dépassé en 2013, des efforts énormes restent à consentir dans le secteur de l'assainissement. Les performances réalisées dans le secteur de l'eau en termes d'accès cachent cependant des difficultés quant à sa disponibilité mais aussi et surtout des disparités selon la zone (région ou milieu de résidence) sont à relever.

Pour réduire ces inégalités, un système d'investissement ciblant les zones en retard dans le secteur est plus que nécessaire mais aussi un effort supplémentaire de subvention des populations vulnérables afin de faciliter leur accès à l'eau potable et à l'assainissement.